Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fourrières cantonales: deux nouveaux partenaires de l'Etat

Après la signature, en mai 1997, d'une convention avec la Société vaudoise pour la protection des animaux (SVPA) pour la fourrière cantonale au refuge de Ste-Catherine, l'Etat vient de signer deux autres accords, l'un avec le refuge de l'Asse à Nyon, pour la région La Côte, l'autre avec la clinique vétérinaire "Les Grillières" à Montcherand, pour la région d'Orbe.

Ainsi, de même que la région lausannoise, les régions de La Côte et d'Orbe posséderont également un lieu de détention agréé par le Canton. Cette décision a été prise dans le but de rapprocher les animaux du lieu où ils doivent être amenés (animaux errants) ou séquestrés pour cause d'épizootie, de dangerosité, de mauvais soins ou de détention erronée.

Le refuge de l'Asse, propriété de la Société de protection des animaux de La Côte, devient ainsi annexe de la fourrière cantonale pour les districts de Rolle, Nyon et Aubonne. Les mêmes compétences sont confiées à la clinique "Les Grillières".

Ces refuges se trouvent sous la surveillance sanitaire d'un vétérinaire et sont contrôlés par le vétérinaire cantonal.

Le gouvernement se félicite de ces nouvelles collaborations qui s'établissent sans frais pour le contribuable.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 juin 1998

M. Pierre-Alain de Meuron, vétérinaire cantonal, 021/316'38'70